

Wattwiller le 12/12/2017

A l'attention de

- Mr Busche, Maire de Wattiller
- Mr Talamona, Adjoint à l'urbanisme



Le collectif de Wattwiller contre l'implantation d'antennes de téléphonie mobile sur le territoire de la commune.

Monsieur le Maire, Monsieur Talamona,

Nous tenons à vous remercier pour votre disponibilité lors de l'entretien du 28/11/2017 avec Monsieur Talamona.

Par la présente, nous vous confirmons notre action contre l'implantation de nouvelles antennes sur la commune de Wattwiller et notamment le projet récent d'installation d'une Antenne de téléphonie Mobile Free.

En préambule, nous insistons sur le fait que notre démarche est dénuée de tout aspect politique. Notre engagement n'est motivé que par la santé des villageois et le bien être de notre village.

En ce sens, nous sollicitons votre soutien pour obtenir l'annulation du projet d'installation d'antenne de téléphonie mobile sur la commune de Wattwiller. Notre requête est motivée par :

- ✓ L'importance de l'application du principe de précaution en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques
- ✓ Le refus d'une installation de 35 m de haut qui détruirait le patrimoine architectural de notre village (l'église St Jean Baptiste et le piémont Vosgiens sont des atouts pour le tourisme local)
- ✓ Cette installation n'est pas en cohérence par rapport au raccordement du village à la fibre (ne profite pas aux habitants / confusion internet & mobile)
- ✓ Le nombre d'antennes dans le secteur est déjà impressionnant et la couverture actuelle est suffisante. Même si problématique à certains endroits ; cela permet de conserver des zones « à l'abri » (protection des habitants / de la faune et de la flore)
→ voir site Arcep (<https://www.monreseauemobile.fr/>)

Mr Talamona nous a confirmé que ce projet n'a pas été initié par la municipalité et que c'était une imposition légale du gouvernement envers les opérateurs pour assurer un maillage de téléphonie mobile.

Comme demandé à Mr Talamona, pourriez-vous svp nous transmettre le texte de loi correspondant à cette obligation.

L'aspect sanitaire des installations de téléphonie mobile est pour nous le point d'orgue de notre démarche.

Nous sommes conscient que ce problème est sensible et compliqué mais sommes convaincus que la prolifération des antennes dans les zones rurales est contre nature. Il existe de nombreuses alternatives qui ne doivent pas être balayées par la course folle des opérateurs à développer des technologies controversées.

Le projet de fibre que vous avez porté est bien une de ces alternatives.

Nous comprenons que devant le doute de la communauté scientifique, les pouvoirs publics doivent ménager deux intérêts contradictoires. D'un côté, l'engouement pour les techniques « sans-fil » (téléphones portables, wi-fi, bluetooth) et la nécessité de couverture de l'ensemble du territoire national. De l'autre côté, l'incertitude sur l'innocuité des ondes et la crainte dans la population sur les risques engendrés par les ondes électromagnétiques.

L'application du principe de précaution est pour nous essentiel et une fois de plus nous sollicitons votre soutien.

Notre démarche s'appuie sur la ***LOI n° 2015-136 du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques.*** ----- **DITE LOI ABEILLE**

Nous avons été informés d'une étude de simulation de l'exposition du village aux ondes électromagnétique par le CRIIREM (organisme indépendant) que vous avez lancée.

Pouvez-vous nous confirmer que cette étude sera communiquée une fois reçue ?

De plus, nous vous rappelons que dans le cas d'une poursuite du projet par la société FREE, l'opérateur doit fournir une simulation de l'exposition aux champs électromagnétiques générés par l'installation. Comme le stipule la Loi précitée, cette simulation doit être mise à disposition des habitants afin qu'ils puissent formuler des observations avant validation du projet par les élus.

Dans tous les cas nous restons vigilant à l'implantation de nouveaux pilonnes sur notre commune et vous informons qu'une pétition est actuellement en cours dans le village contre l'implantation (*supplémentaire*) d'antennes de téléphonie mobile sur la commune.

Nous profitons de cette action pour demander un moratoire sur le sujet au niveau local et départemental pour que la sobriété, la transparence, l'information et la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques soit respecté.

Dans l'attente de votre retour,

Sincères salutations.

Mr Le maire de Wattwiller
Mr Busche

Le collectif